



Pointage des non-fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 11 septembre 2007

Bonjour, Mon patron oblige les non fumeur de pointer pour la pause café. A-t-il le droit, oui ou non.

Réponse :

Vous ne pouvez pas contester l'autorité de l'employeur qui vous oblige à pointer même si vous pouvez demander à la représentation du personnel d'éventuellement en discuter le bien fondé.

Par contre, si cette mesure n'est destinée qu'aux non-fumeurs, vous pouvez en dénoncer le caractère discriminatoire, notamment auprès de l'inspecteur du travail ou du Conseil de Prud'hommes